

Comment penser une éthique chrétienne de la liberté d'expression en contexte de post-modernité ?

Antoine Arjakovsky¹

Résumé : L'auteur de l'article explique que la liberté d'opinion et la liberté d'expression non équilibrées par un sens du devoir au service du bien commun ont rendu les sociétés contemporaines de plus en plus violentes. Il estime également que le temps est venu de retrouver un juste équilibre entre le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de conscience. Pour penser à nouveaux frais la liberté d'expression et ses modalités de mise en œuvre dans le respect du bien commun, il s'agit, pour lui, en premier lieu, de prendre l'exacte mesure du malaise et des conséquences dramatiques de l'infodémie à l'âge post-moderne. L'auteur défend ensuite la thèse selon laquelle seule une métaphysique proprement œcuménique est capable de résoudre les apories de la post-modernité nihiliste et de la modernité positiviste. L'émergence de la métaphysique œcuménique implique en particulier l'invention d'un droit nouveau, au plan national et international. L'auteur conclut par un appel à la formation des enseignants à la culture éthique et religieuse et par la présentation d'une discipline nouvelle, l'écophilosophie de l'attention, qui, parmi bien d'autres méthodes, peut répondre au moins partiellement aux dilemmes qui traversent aujourd'hui les établissements d'enseignement, particulièrement depuis le drame de l'assassinat de Samuel Paty.

Mots clés : Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, Liberté d'opinion et d'expression, Post vérité, Liberté de conscience, Métaphysique œcuménique, écophilosophie de l'attention.

*

*

*

La liberté d'expression est une liberté fondamentale inscrite dans *la Déclaration universelle des Droits de l'homme* de 1948 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » (article 19).

D'emblée on remarque que, dans cet article, il est question de l'individu, sujet de droit, et non pas de la personne. Or la personne est le sujet de droit qui ne peut s'accomplir et être reconnu que par et pour autrui au service du bien commun. Mais dans la DUDH le droit à la liberté d'opinion et d'expression n'est contrebalancé par aucun devoir. Ce compromis entre rédacteurs marxistes et libéraux de la Déclaration affaiblit grandement ce texte dès sa proclamation le 10 décembre 1948 à Paris au Palais de Chaillot à l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies. On sait que la DUDH est une « résolution » adoptée par 48 Etats

¹ Directeur de recherche au Collège des Bernardins et président de l'Association des philosophes chrétiens.

(l'URSS s'étant finalement abstenue) n'ayant pas de valeur juridique propre, ce qui montre que, dès l'origine, le compromis trouvé entre les anciens alliés était fragile. De plus, si le terme de droit est utilisé 63 fois dans la Déclaration, celui de devoir n'apparaît qu'une seule fois, et encore seulement envers une « communauté » abstraite dans laquelle « seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible » (art 29).

Comme l'a écrit l'universitaire Gilles Lebreton,² la DUDH aurait dû s'employer à différencier les libertés et les droits-créances au lieu de s'évertuer à les confondre. On rappelle que le droit-créance est une relation juridique qui lie un créancier à son débiteur en vertu d'une obligation contractée par ce dernier. Ces droits-créances reposent sur la nécessité d'un Etat capable de faire respecter ces droits. Or l'Etat est justement l'autre grand absent de la DUDH puisqu'il n'est mentionné lui aussi qu'une seule fois, seulement pour lui interdire expressément « de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits [...] énoncés ». René Cassin défendait en effet une vision supra-étatique des relations internationales. Cet idéalisme de la Déclaration de 1948 fut mis à mal par la guerre froide, commencée dès 1946 et marquée en particulier par le blocus de Berlin que voulût imposer Staline aux Occidentaux. Dès 1949, année de la création de l'OTAN, l'Occident ne croyait déjà plus en la possibilité d'une synthèse entre la philosophie du jusnaturalisme et celle du marxisme léninisme. Très vite, les Etats reprirent la main et imposèrent leur propre vision du droit international qu'ils comprirent comme inter-étatique et qu'ils désignèrent, malencontreusement, par le qualificatif de « réaliste ».

La philosophe Chantal Delsol s'est livrée également à une critique en règle de cette lacune fondamentale de la DUDH, l'incapacité à reconnaître que les libertés sont le fruit d'une histoire, d'individus en relation, d'êtres endettés. A contrario, la philosophie dite universaliste de la DUDH a pour conséquence que la souveraineté de l'individu n'a pour limite que la souveraineté d'autrui. Ce qui signifie que l'homme vit dans une jungle où sa liberté peut être brisée à tout moment par celui qui dispose d'une puissance supérieure à la sienne. Pour l'académicienne, « cette vision occidentale de l'homme, qui fait de lui le dépositaire de droits au détriment des devoirs, et une sorte de créancier sans dette, est assez nouvelle puisque les anciennes Déclarations depuis la Révolution faisaient état assez largement des devoirs de l'homme en contrepartie de ses droits. L'individualisme assez radical que manifeste la Déclaration de 1948, exprime une anthropologie post-moderne davantage que moderne ».³

Cette définition idéaliste de la liberté d'expression suscite une autre difficulté de taille. On se souvient du drame lié à Samuel Paty cet enseignant d'histoire-géographie ayant montré le 6 octobre 2020 à ses élèves des caricatures du prophète Mahomet lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression. Dix jours plus tard il fut assassiné par un terroriste islamiste russe. Le débat resurgit alors entre partisans d'une liberté totale d'enseignement et défenseurs du respect de la liberté de croyance. La loi du 24 août 2021 « confortant les principes républicains » a eu pour effet de raidir la conception de la laïcité comprise comme défense stricte de la liberté d'expression. Cette loi a eu le mérite de s'attaquer à la violence fondamentaliste. Mais, comme l'a expliqué Jean-Louis Bianco, l'ancien président de l'Observatoire de la laïcité, une conception de la laïcité qui exclue les communautés religieuses de l'espace public républicain ne peut constituer une réponse à long terme au

² Gilles Lebreton, « Critique de la Déclaration universelle des Droits de l'homme », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 7, Presses universitaires de Caen, 2009.

³ C. Delsol, *Le crépuscule de l'universel*, Paris, Cerf, 2020, p. 125.

problème du « séparatisme ».⁴ François Héran, professeur au Collège de France, a bien résumé le mouvement actuel de radicalisation de la conception de la laïcité qui se produit en France : « À la question de savoir si j'ai encore le droit, au pays de la libre expression, de m'indigner du caractère offensant de certaines caricatures sans être accusé de haïr la République, la pesante atmosphère qui règne aujourd'hui me dit que non. Poussée à l'absolu, la libre expression ne tolère plus la libre critique. »⁵ Le sociologue plaide donc, en continuité avec la pensée de Paul Ricoeur, de retrouver un juste équilibre entre le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de conscience. Ce dernier droit mérite autant le respect que le premier, selon lui, en vertu de l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Toute la question est donc aujourd'hui de penser à nouveaux frais la liberté d'expression et ses modalités de mise en œuvre dans le respect du bien commun. On montrera dans un premier temps en quoi consiste le malaise de la liberté d'opinion et d'expression à l'âge post-moderne. Puis on défendra la thèse selon laquelle seule une métaphysique proprement œcuménique est capable de résoudre les apories de la post-modernité nihiliste et de la modernité positiviste. On verra dans un troisième temps que l'émergence de la métaphysique œcuménique implique l'invention d'un droit nouveau, au plan national et international. On conclura par la présentation d'une discipline nouvelle, l'écophilosophie de l'attention, qui, parmi bien d'autres méthodes, pourrait répondre au moins partiellement aux dilemmes qui traversent aujourd'hui les établissements d'enseignement.

1) Le malaise de la liberté d'opinion et d'expression à l'âge post-moderne

La philosophie post-moderne a pour caractéristique majeure de valoriser la *doxa* au détriment de l'*épistémè*. Pour le dire en une phrase la liberté d'opinion et d'expression en est venue à se croire supérieure à la vérité. Il s'agit bien entendu d'une réaction à la philosophie moderne qui présentait son *épistémè* onto-théologique comme l'unique cadre possible de la vérité. Martin Heidegger ou encore Léon Chestov, puis Jacques Derrida et Jean-Luc Marion, ont contribué grandement à déconstruire cette pensée qui arraisonnait Dieu aux objectivations de la pensée, qui recouvrait la vie de l'Être à l'ordre institué qui en déterminait la raison, et qui en venait à oublier ce qui n'est ni un étant, ni l'étantité en soi, mais ce qui différencie l'être de l'étant.

Cette réaction post-moderne entraîna avec elle un rejet de la pensée déiste des Lumières tout autant que des courants théologiques néothomistes. Car tout en séparant théoriquement les noumènes des phénomènes ils proposaient une sorte de théologie de contrebande. En effet en assimilant l'être à l'essence ou à la substance, la métaphysique abolissait la distance entre l'être et l'étant, tissant un lien ténu entre l'être et le connaître. Mais elle établissait en plus une certaine réciprocité entre l'être de l'étant (domaine de la métaphysique générale) et l'étant suprême (sphère de la métaphysique spéciale). Pour Marion, l'échec de l'ontothéologie, qui assimile le

⁴ « Je crains qu'on ne reparle encore de l'interdiction du voile pour les mamans accompagnant les sorties scolaires. Or, cette interdiction brise une démarche d'intégration. L'examen parlementaire risque de relancer des affrontements entre Français. On voit bien le degré de désespoir et de colère des gens. J'ai peur qu'on dénature la laïcité d'équilibre d'Aristide Briand (*rapporteur de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, NDLR*), pour une laïcité qui impose. **Or, ce principe ne doit pas avoir d'adjectif. Chacun doit se l'approprier. La laïcité est une loi d'équilibre entre les libertés individuelles et les libertés collectives.** » [Jean-Louis Bianco \(président de l'Observatoire de la laïcité\) : "Donner envie d'adhérer à la laïcité par conviction" - Bourges \(18000\) \(leberry.fr\)](#)

⁵ [Lettre aux professeurs d'histoire-géographie - La Vie des idées \(laviedesidees.fr\)](#)

domaine de l'ontologique à celui de l'ontique, marque son incapacité à penser Dieu autrement que comme un étant particulier.

Le malheur est que la critique de la pensée moderne en est venue, par réaction, à déconnecter une bonne fois pour toute la théologie de la philosophie, mais aussi la question de l'être de celle de la connaissance de la vérité. En conséquence, la *doxa*, qui se caractérise en premier lieu par la liberté d'opinion et d'expression, a obtenu un statut tel qu'elle n'était plus encadrée par aucune norme. Cette crise de la notion de vérité à notre époque a conduit à l'émergence du paradigme de post-vérité, expression inventée en 1992 par le penseur serbo-américain Steve Tesich et définie par le Dictionnaire d'Oxford en 2016. On parle de post-vérité lorsque « l'utilisation des émotions et des croyances a plus d'influence que les faits objectifs pour former l'opinion publique ». ⁶ Elle rappelle en retour, comme dans un cercle vicieux, la fameuse formule nietzschéenne selon laquelle il n'y a pas de faits, mais seulement des interprétations.

Ce rejet du positivisme moderne est à l'origine d'une des maladies de l'âme post-moderne qu'on désigne par le terme d'infodémie. L'infodémie, c'est-à-dire « la diffusion rapide de rumeurs et de fausses informations » est probablement la pire des maladies de l'âme, car elle empêche l'intelligence d'avoir accès au réel et donc de prendre des mesures pour lutter contre les différentes crises sanitaires, économiques, terroriste, etc... Une étude de 2018 du Massachusetts Institute of Technology a montré que, à l'ère des médias de masse et des réseaux sociaux incontrôlés, les vraies informations mettent six fois plus de temps que les fausses nouvelles pour atteindre un groupe cible de 1500 personnes.

Lorsque la liberté d'opinion et d'expression, comprise comme vérité en soi, comme *doxa*, est manipulée par les Etats à des fins de désinformation et de volonté de puissance, les conséquences sont pires encore. En 2014 la chaîne de propagande de l'Etat russe RT est parvenu à faire croire pendant plusieurs semaines entre le 20 février et le 18 mars 2014 aux médias de la planète que les soldats russes débarqués en Crimée en février 2014 n'étaient que « hommes verts » simplement présents sur le territoire ukrainien et sans origine particulière. Le président Poutine a bien reconnu en février 2015 qu'il s'agissait de soldats russes. Il était alors trop tard pour que les opinions publiques s'émeuvent et demandent à leurs Etats de réagir : la Crimée était annexée depuis longtemps par la Russie.

Il en fut de même lorsque Donald Trump refusa en 2021 de reconnaître la validité des résultats des élections présidentielles aux Etats-Unis. Il utilisa alors massivement son compte twitter pour distiller le doute sur la réalité de sa défaite. Finalement la société twitter décida de le bannir de son réseau. Mais c'était déjà après que, le 6 janvier, Trump ait tenté de prendre d'assaut avec ses partisans le Capitole et provoquer de la sorte un coup d'Etat. C'est pourquoi le nouveau président américain Joe Biden, reconnu victorieux par les institutions américaines, affirma le 20 janvier : « Il nous faut retrouver la vérité, elle seule peut sauver la nation américaine et les démocraties fragilisées par la guerre hybride des régimes post-modernes. »

La maladie contemporaine de l'infodémie peut donc se diagnostiquer comme l'incapacité de l'intelligence à accéder à la vérité en raison d'une incapacité de la conscience contemporaine à accéder à nouveau à la vérité de l'être. Cette maladie de l'âme a des conséquences dramatiques : avènement des guerres hybrides, affaiblissement des démocraties, montée des populismes. Comme l'a montré Peter Pomerantsev dans son livre de 2019, *This is not Propaganda*, les nouvelles guerres au XXIe siècle sont des guerres hybrides consistant à

⁶ Cette définition est elle-même problématique car elle laisse entendre que la conscience personnelle ne contribue pas « aux faits objectifs ».

terroriser, à désinformer et à forger de nouvelles identités collectives soumises à l'autorité de puissances manipulatrices, qu'il s'agisse de mafias, de multinationales ou d'Etats.

Mais comment inverser la tendance, éviter que la liberté d'opinion soit sacralisée au point de faire le lit de la violence et être utilisée par les premiers « trolleurs » venus, chassant en meute sur les réseaux sociaux ? Comment retrouver confiance en la capacité des êtres humains à accéder au réel par l'intelligence ? Et comment faire en sorte que les faits vérifiés se répandent plus vite que les mensonges ?

2) La métaphysique œcuménique : un équilibre entre la liberté d'opinion et la responsabilité à l'égard du bien commun

J'ai décrit ailleurs les fondements de la métaphysique œcuménique que je définis comme une forme de pensée en tension, à la fois personaliste, sophiologique, ternaire et eschatologique⁷. La dimension œcuménique de cette pensée consiste en ce qu'elle forme une pensée intégrale qui ne sépare pas le monde des noumènes de celui des phénomènes compte tenu de la dimension universelle, existentielle et inobjectivable de toute personne humaine. Cette métaphysique est également œcuménique, pleinement universelle, par sa capacité à comprendre ensemble Dieu, le monde et les êtres humains en tant qu'ils se pensent. Elle y parvient en raison de sa dimension polaire, symbolique, antinomique, eschatologique, ouverte à la fois aux ressources de la Révélation et à celles de l'intelligence, aux données de l'intuition comme à celles de l'expérience.

Dans la pensée catholique des penseurs comme Eric Przywara et Romano Guardini ont réhabilité, contre la méthode dialectique, la forme médiévale de la pensée analogique comme seule capable de rendre compte de cette nouvelle métaphysique holiste. La pensée polaire et antinomique n'est pas une pensée du juste milieu entre des pôles contradictoires. Dans son livre « La polarité, essai d'une philosophie du vivant concret », publié en 1925, Guardini répondit à Nietzsche en expliquant que l'autonomie authentique de l'être humain se trouve dans son caractère créé. La liberté n'est donc réalisable pleinement que si l'on se met à l'écoute de la vérité et que si l'on accepte le fait que cette liberté nous soit donnée.

Simultanément des penseurs orthodoxes tels que Serge Boulgakov et Nicolas Berdiaev ont montré qu'une telle métaphysique trouve ses fondements dans la révélation biblique. En effet dans le livre de la Genèse il est écrit que l'être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Il dispose donc non seulement d'une liberté incréée, provenant du souffle même de la Sagesse incréée de Dieu, capable de faire des choix autonomes, et d'une liberté créée, limite libératrice, responsabilité de ressemblance, qui consiste en un pouvoir de création par participation à la vie divine trinitaire. Cette capacité qu'à l'homme de transfigurer le réel en confrontant sans cesse sa liberté incréée à sa quête de vérité le conduit à adopter une attitude vertueuse, respectueuse de la loi, mais aussi à se tourner vers la justice et le bien commun.

L'éthique œcuménique et créatrice refuse de se limiter à cultiver les vertus comme une simple gymnastique. Elle propose de s'appuyer sur la liberté incréée et sur la Sagesse créatrice pour coparticiper au projet divin de royaume de Dieu sur la terre. Ceci a plusieurs conséquences : Le respect de la loi tout autant que le rejet du pharisaïsme et du dogmatisme ; la quête du salut de l'âme et donc la poursuite de l'accomplissement de ses dons au nom de la transfiguration du monde et de ses injustices ; le sens du service et non de la domination ; le respect de la dignité de chacun, de chaque personne et donc la lutte contre toute forme

⁷ Antoine Arjakovsky, *Essai de métaphysique œcuménique*, Paris, Cerf, 2021 ; cf aussi A. Arjakovsky, *Qu'est-ce que l'œcuménisme?*, Paris, Cerf, 2022.

d'oppression des êtres humains et pour la protection de toutes les créatures vivantes et animales ; la cohérence entre les fins et les moyens employés pour y parvenir.

Cette métaphysique en tension, entre la vérité et la vie, entre Dieu et l'homme est seule capable de reconnecter les faits et leurs interprétations. Une société sans vérité produit une société anarchique, conspirationniste et mafieuse, sans tribunaux en mesure de juger, sans historiens prêts à produire un récit authentique et réconciliateur, sans journalistes aptes à vérifier les faits, sans médecins capables de diagnostiquer la maladie. Ce sont donc les fondements modernes de la vérité qui sont à remettre en question et non la vérité elle-même.

Pour reconnecter les faits et les interprétations il faut tenir ensemble quatre niveaux principaux de conscience : la vérité comme correspondance entre la chose et l'intellect (Aristote), comme fidélité, maintien à soi-même de tout ce qui est vrai (Augustin), comme cohérence entre ce qu'on dit et ce qu'on fait (Carnap), et comme consensus entre les membres d'une même communauté (Peirce). La conception œcuménique de la vérité consiste à maintenir en tension ces différentes conceptions de la vérité. Elle représente une alternative puissante à la conception unipolaire de la vérité développée à l'époque Moderne à partir des intuitions non équilibrées de Francis Bacon, à savoir de la vérité comprise de façon pragmatique comme la supériorité de ce qui fonctionne par rapport à ce qui simplement est. Cette dernière définition, pour n'avoir pas été équilibrée par les quatre autres, a engendré comme on le sait le règne de la raison technologique, avec toutes ses prétentions prométhéennes.

Cette évolution contemporaine de la métaphysique rejoint la révélation évangélique selon laquelle c'est la vérité qui rend libre et non pas la liberté qui rend vrai. L'antidote le plus radical au virus du mensonge est de se laisser purifier par la vérité, ce qui implique non seulement de s'ouvrir à ce qui dépasse notre propre opinion mais aussi d'accéder à une logique critique qui accepte de se confronter aux réalités qui transcendent les individus. Comme l'a écrit le pape François en 2018, dans la vision chrétienne, la vérité n'est pas seulement une réalité conceptuelle, qui concerne le jugement sur les choses, les définissant vraies ou fausses. La vérité ne consiste pas seulement à porter à la lumière des choses obscures, à "dévoiler la réalité", comme l'ancien terme grec qui le désigne, *aletheia* (de *a-lethès*, "non caché"), conduit à penser. La vérité a à voir avec la vie entière. Dans la Bible, la notion porte en soi le sens de soutien, de solidité, de confiance, ce que donne à comprendre la racine *'aman*, dont provient également l'*Amen* liturgique. La vérité est ce sur quoi l'on peut s'appuyer pour ne pas tomber. Dans ce sens relationnel, le seul vraiment fiable et digne de confiance, sur lequel on peut compter, et qui est «vrai», est le Dieu vivant. Et c'est l'affirmation de Jésus : « *Je suis la vérité* » (Jn 14,6). L'homme, alors, découvre et redécouvre la vérité quand il en fait l'expérience en lui-même comme fidélité et fiabilité de celui qui l'aime. C'est seulement cela qui libère l'homme : "La vérité vous rendra libres" (Jn 8,32) : « Libération du mensonge et recherche de la relation : voici les deux ingrédients qui ne peuvent pas manquer pour que nos paroles et nos gestes soient vrais, authentiques, fiables. Pour discerner la vérité, il est nécessaire d'examiner ce qui favorise la communion et promeut le bien et ce qui, au contraire, tend à isoler, diviser et opposer ». ⁸ C'est pourquoi la métaphysique œcuménique favorise une conception éthique de la liberté, tournée vers la vérité et en conséquence vers le bien commun.

Le document récent du Saint Siège sur l'identité de l'école catholique insiste sur cette importance du critère de la vérité en tension, dialogique, pour faire émerger une métaphysique

⁸ [52e Journée mondiale des communications sociales, 2018 - « La vérité vous rendra libres » \(Jn 8, 32\). Fausses nouvelles et journalisme de paix | François \(vatican.va\)](#)

personnaliste, œcuménique et transdisciplinaire. Le texte fait référence en particulier à une déclaration du pape Jean-Paul II :

« S'il n'existe pas de vérité transcendante, par l'obéissance à laquelle l'homme acquiert sa pleine identité, dans ces conditions, il n'existe aucun principe sûr pour garantir des rapports justes entre les hommes. Leurs intérêts de classe, de groupe ou de nation les opposent inévitablement les uns aux autres. Si la vérité transcendante n'est pas reconnue, la force du pouvoir triomphe, et chacun tend à utiliser jusqu'au bout les moyens dont il dispose pour faire prévaloir ses intérêts ou ses opinions, sans considération pour les droits des autres ».⁹

3) Les conséquences pratiques de la conception œcuménique de la liberté d'opinion et d'expression

En fait il nous faut comprendre collectivement que la liberté ne consiste pas à pouvoir dire ce qu'on veut dès lors qu'on ne nuit pas directement à son voisin. Comprise ainsi elle ne peut qu'engendrer le monde des « faits alternatifs » et nuire à la paix civile. La liberté d'expression doit être arrimée au bien commun. Elle doit viser l'horizon de la vérité. La vérité est donc un universel à retrouver sur le fond (à l'aide d'une métaphysique en tension) comme sur la forme (à l'aide d'un nouveau droit orienté vers le bien commun et la protection des personnes).

Cela a des conséquences très concrètes pour les médias en matière de déontologie. Il faut pouvoir exercer un travail de vérification des faits et de responsabilité, c'est-à-dire d'alerte, d'éveil des consciences, de suggestion des bonnes initiatives. Tout le monde ne sera pas d'accord sur, par exemple, la réalité du réchauffement climatique, et cependant, si les 4 critères de vérité définis plus haut (correspondance, fidélité, cohérence et consensus) convergent pour montrer sa réalité et sa nocivité alors on doit pouvoir la prouver. On dispose ainsi d'une base solide capable de construire un monde plus juste et plus harmonieux.

Pour accéder au réel, il convient également d'être en mesure de produire des lois conformes à la justice authentique. Pour la métaphysique œcuménique la justice authentique est une réalité divino-humaine, également en tension entre les horizons de justice et les limites de leur codification historique. Les lois doivent être en mesure de rendre tangible quatre horizons de justice présents au sein des différentes traditions religieuses et convictionnelles : la justice substitutive (ou capacité de prendre sur soi les torts d'autrui), la justice créative (ou inventivité pour punir, soigner et réparer les torts d'autrui), la justice appréciative (ou sens du discernement pour apprécier les torts d'autrui) et la justice distributive (ou sagesse capable d'attribuer équitablement à chacun ce qui lui est dû).

Concrètement pour lutter contre les *fake news*, l'Union Européenne a adopté un plan pour à la fois défendre la liberté des médias indépendants et pour lutter contre la désinformation, et un code de pratiques contre la désinformation. L'ONG Reporters sans frontières a proposé de son côté une nouvelle législation qui vise à contrôler de façon étroite les plateformes et fournisseurs de services en ligne ; à arrimer légalement la liberté d'expression à la possibilité du contrôle démocratique des contenus au nom de la paix sociale et de protéger les citoyens des appels à la haine propagés sur les réseaux sociaux...¹⁰ Certains journalistes ont craint qu'en

⁹ *L'identité de l'Ecole catholique. Pour une culture du dialogue*, Cité du Vatican 2022.

¹⁰ L'ONG a publié en 2020 un rapport intitulé « Pour mettre fin aux infodémies », fruit d'une coalition d'acteurs publics et privés qui se sont associés, sous la coordination de Christophe Deloire, le président de Reporters sans frontières. Ce rapport préconise 4 propositions principales : Une réglementation publique est nécessaire pour imposer des exigences de transparence aux fournisseurs de services en ligne : sur la modération du contenu,

raison de cette législation il ne soit plus possible d'enquêter sur des faits qui remettent en question les pouvoirs politiques et économiques. Ainsi par exemple Alexei Navalny a été arrêté en Russie alors qu'il enquêtait sur la corruption du régime de V. Poutine. Mais la différence avec un Etat de droit démocratique moderne, c'est que l'actuel Etat russe est hostile à la Modernité et à son respect de la liberté d'opinion et d'expression¹¹. Il est donc capital de contextualiser les politiques publiques en fonction des niveaux de conscience démocratique et des pratiques de respect de l'Etat de droit. On ne peut appliquer les mêmes règles portant sur la liberté d'opinion et d'expression dans un pays dans lequel la Constitution garantit effectivement le respect des libertés de la presse et dans un pays où n'existe aucun média indépendant de l'Etat.¹²

La loi du 22 décembre 2018 en France relative à la lutte contre la manipulation de l'information offre un cadre législatif pour non seulement protéger la liberté d'expression mais aussi pour protéger le bien commun de la paix sociale. Cette loi a le mérite de fournir une définition des "fausses informations" qui sont "des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin". Le Conseil supérieur de l'audiovisuel obtient le pouvoir de suspendre la diffusion en France d'une chaîne de télévision "contrôlés par un État étranger ou sous l'influence" d'une puissance étrangère qui diffuserait de "façon délibérée" des fausses informations. Les plateformes ont l'obligation de fournir les informations sur les publicités politiques qu'elles diffusent contre rémunération sur leur site.

De même la loi de la députée française Laetitia Avia contre les contenus haineux sur internet avait également, en sa version initiale, le mérite de permettre à l'Etat d'agir rapidement en cas de diffusion de propos à caractère violents ou diffamatoire et de responsabiliser les plateformes qui autorisent la diffusion de tels propos. Adopté par le Parlement le 13 mai 2020, le texte prévoyait pour les plateformes et moteurs de recherche l'obligation de retirer ou rendre inaccessible les contenus « manifestation » illicites, sous peine d'être condamnés à des amendes allant jusqu'à 1,25 million d'euros. Mais le Conseil constitutionnel a jugé que ces obligations portaient « à la liberté d'expression et de communication une atteinte qui n'est pas adaptée, nécessaire et proportionnée au but poursuivi ». Cet affaiblissement de la loi témoigne de la difficulté, pour une société ne disposant pas d'une définition proprement personnaliste de la liberté, de lutter contre les forces internes ou externes qui la ruinent dès lors qu'on n'ose pas dire ce qui est bien ou mal (appel à la haine raciale, harcèlement sexuel, proxénétisme, apologie des crimes contre l'humanité, injures en tous genres, etc...).

classement du contenu, ciblage du contenu et renforcement de l'influence sociale. En cas de non-conformité, amendes et sanctions administratives ; Un nouveau modèle de méta-régulation en matière de modération de contenu est nécessaire : plateformes doivent augmenter le nombre de modérateurs et dépenser un pourcentage minimal de leurs revenus pour améliorer la qualité de l'examen du contenu, et en particulier, dans les pays à risque ; De nouvelles approches de la conception des plateformes doivent être initiées : normes de sécurité et de qualité de l'architecture numérique et de la construction de logiciel devraient être appliquées par une agence d'application des normes numériques ; Des garanties doivent être établies dans les services de messagerie fermés lorsqu'ils entrent dans une logique d'espace public : Les mécanismes de signalement des contenus illégaux par les utilisateurs et les mécanismes de recours pour les utilisateurs interdits d'accès aux services devraient être renforcés.

¹¹ Antoine Arjakovsky, *Pour sortir de la guerre*, Paris, DDB, 2023.

¹² Pour aller plus loin : Commission Européenne, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée « Lutter contre la désinformation en ligne : une approche européenne », 26 avril 2018 ; cf aussi Rapport du comité d'étude singapourien sur les fausses informations délibérées en ligne (*Deliberate Online Falsehoods*). https://www.rajah.tannasia.com/media/pdf/Exec_Summary_Rpt_on_Deliberate_Online_Falsehoods.pdf.

Les nouvelles dispositions de la loi de protection des valeurs républicaines qui a été proposée en France après le meurtre tragique de Samuel Paty vont dans le bon sens mais seront probablement insuffisantes. Elles créent néanmoins un "nouveau délit de mise en danger de la vie d'autrui par diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou de la localiser". De plus une nouvelle procédure administrative simplifiée visera à lutter contre les sites de haine. Il convient aussi de se coordonner au niveau européen avec le *Digital Services Act*. La solution pour préserver la liberté de la presse tout en luttant contre les fausses nouvelles pourrait passer aussi par un meilleur encadrement du statut de journaliste qui bénéficie en France de la protection de la loi du 29 juillet 1881. Toute personne qui n'est pas journaliste pourra être convoquée en comparution immédiate si elle est accusée de diffuser la haine en ligne

Comme l'a exposé le haut-fonctionnaire Jean-Baptiste de Foucauld, si la République laïque laisse vivre les religions, elle ne cherche pas à utiliser leurs ressources. Pire encore, elle s'en méfie de plus en plus comme source possible de violence, ce qui ne fait que renforcer encore la suspicion des jeunes croyants à l'égard de l'école Républicaine.¹³ Certains enseignants sont gênés par l'hétérogénéité croissante des élèves,¹⁴ mais aussi par le fait que certains aspects des programmes scolaires (en éducation civique, en histoire, en biologie...) sont remis en question par une part croissante des élèves. La laïcité de l'Etat est comprise comme idéologique, hostile à certains points de vue religieux.¹⁵ En réaction, les enseignants craignent d'aborder les questions d'ordre religieux dans leurs cours. Mais, comme l'a écrit R. Debray, « une laïcité qui esquive s'ampute. Ouvrir les jeunes esprits à toute la gamme des comportements et des cultures pour les aider à découvrir dans quel monde ils vivent, et de quels héritages collectifs ils sont comptables, doit conduire à faire la lumière sur l'obscur »¹⁶. D'autres enseignants sont encore prêts à enseigner sur les « sujets sensibles »¹⁷ mais, dans certains cas, ils font la promotion d'une conception moins « neutre » de la laïcité.

Le drame de l'assassinat, en octobre 2020, de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie et d'instruction civique, est venu renforcer cette division entre ceux qui considèrent que la liberté d'expression est intangible et ne souffre aucune exception et ceux qui pensent que la liberté d'expression doit être limitée par le principe de fraternité et le respect de la liberté de conscience et des convictions d'autrui.¹⁸ C'est la raison pour laquelle au Collège des Bernardins nous avons publié un ouvrage en 2021 avec des propositions pour faire vivre la fraternité en

¹³ Le Rapport Obin déjà en 2004 sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, proposait ceci : « Il conviendrait de centrer les apports de connaissances, qui ne sont pas inutiles, sur les religions et les groupes qui influencent aujourd'hui les élèves, et d'organiser une formation pratique centrée sur des études de cas réels. Ces recommandations valent également pour la formation continue. » (<http://cache.media.education.gouv.fr/file/02/6/6026.pdf>) Le rapport suggérait aussi que les inspecteurs territoriaux soient vivement engagés par les autorités académiques et nationales à aller s'intéresser de près aux contestations religieuses des enseignements, à réunir les professeurs et les conseillers d'éducation, et à les aider à y répondre de manière coordonnée et pertinente.

¹⁴ <https://blog.soseducation.org/les-enseignants-sont-mal-a-laise/>

¹⁵ <https://metahodos.fr/2020/11/08/pour-jean-pierre-obin-les-enseignants-ont-besoin-dun-mode-demploi-face-aux-replis-identitaires/>

¹⁶ Régis Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*. Odile Jacob, 2002, p. 42.

¹⁷ <https://www.ladepeche.fr/2020/11/06/sujets-sensibles-des-profs-temoignent-9185391.php>

¹⁸ <https://www.la-croix.com/Debats/liberte-dexpression-consiste-pas-pouvoir-tout-dire-tout-ecrire-tout-dessiner-2020-11-02-1201122524> ; cf aussi : https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/11/2020-11-07_-Pas-de-vraie-liberte-sans-respect-et-sans-fraternite.pdf?utm_campaign=%5BInterpellation%5D%20Pas%20de%20vraie%20libert%C3%A9%20sans%20respect%20et%20sans%20fraternit%C3%A9&utm_medium=email&utm_source=Mailjet

République, à commencer par la formation des fonctionnaires, à commencer par les enseignants, à la culture éthique et religieuse.¹⁹

Cette formation œcuménique ne doit pas être uniquement une initiation critique aux grandes traditions religieuses et convictionnelles porteuses de sens et de ressources éthiques. Elle doit faire appel également à l'anthropologie spirituelle. On sait peu qu'il existe une nouvelle science humaine qui étudie nos comportements et qui pourrait bien être très utile pour lutter contre la désinformation. Elle représente également une ressource pour les enseignants qui voudront éduquer leurs élèves à la liberté d'opinion et de conscience dans un esprit œcuménique. Car comme on l'a vu pour se détourner du conspirationnisme il ne suffit pas de savoir maîtriser les outils de la raison critique. Il faut en plus avoir un goût authentique de la vérité comme réalité transcendante et personnelle.

Conclusion

C'est ici que l'écophilosophie de l'attention, par sa réhabilitation de la profondeur de la psyché humaine, par son néo-réalisme également à l'égard de tous les marchands « de temps de cerveau disponible », peut être particulièrement utile pour inventer une nouvelle éthique, à la fois chrétienne et laïque, de la liberté d'expression.

On sait que les êtres humains subissent de plus en plus les méthodes du storytelling qui visent à capter leurs émotions et leurs désirs, qui forment le substrat des libertés profondes, à des fins commerciales. Les jeunes sont les premières cibles des grandes marques de vêtements, de chaussures ou de matériel numérique. Ce marketing consiste à manipuler leurs sensibilités et leurs volontés, par l'invention de récits illusoire, afin de les engager à consommer telle ou telle marque.

La discipline, que certains appellent aussi l'écologie de l'attention, appartient autant aux sciences cognitives qu'à ce que Régis Debray appelle la médiologie. Elle part du fait que la vraie richesse au XXI^e siècle, ce ne sont plus les hydrocarbures, mais l'attention profonde des personnes. De fait, les entreprises les plus performantes aujourd'hui sont Apple ou LVMH et non plus Shell ou Total énergies. Pour l'écophilosophie de l'attention, le monde contemporain passe actuellement de l'économie des biens matériels, qui se monnaient en termes d'argent et de survie, à une économie des biens culturels, qui se monnaient en termes d'attention et de réputation. Cette économie repose bien évidemment sur le *big data*, c'est-à-dire sur les outils technologiques capables au moyen de l'intelligence artificielle de connaître les modes de fonctionnement les plus intimes des êtres humains connectés.

Le paradigme rationaliste et productiviste dominant à l'époque « éco-nomique » fait donc place à un paradigme « éco-sophique » dans lequel la sagesse et la liberté irrationnelle des personnes sont engagées. La « sophia » signifie ici à la fois le savoir intuitif et méta-individuel des personnes, plutôt que la connaissance impersonnelle et abstraite. Mais la « sagesse » est aussi une réalité qui dépasse l'individu auto-centré puisqu'elle est une forme de vie de la conscience qu'on trouve au sein de la nature et qui, pour la tradition judéo-chrétienne, dispose d'une source transcendante ou spirituelle. Ces libertés profondes des êtres humains peuvent être engagées pour le meilleur comme pour le pire, d'où la nécessité impérieuse d'une science de l'attention, face émergée de l'iceberg de la psyché humaine.

¹⁹ *Votez Fraternité ! Trente propositions pour une société plus juste*, sous la dir de Antoine Arjakovsky et Jean-Baptiste Arnaud, Paris Hermann, 2021.

L'originalité de cette discipline est de considérer que nos choix, que nous croyons dictés par notre liberté individuelle et rationnelle d'opinion et d'expression, ne sont ni seulement intellectuels ni uniquement émotionnels. En réalité nos comportements sont reliés à la vie de notre être tout entier ainsi qu'à notre environnement social et naturel. Les chercheurs Dominique Boullier et Yves Citton ont défini ce qu'ils appellent 4 régimes d'attention de la conscience humaine.²⁰

Il y a en chacun de nous, tout d'abord, une première tension fondamentale entre ce qui nous alerte et ce qui nous rassure, entre ce qui nous surprend et ce qui nous fidélise. Par exemple, quand nous conduisons une voiture, nous effectuons des gestes automatiques. Mais il y a également une part de nous-mêmes qui est aux aguets et qui se mobilise au moindre coup de klaxon. Il y a aussi, dans notre rapport au monde, une seconde tension entre nos projections et nos désirs d'immersion. Lorsque nous projetons, par exemple, un voyage, nous faisons plier le monde à notre image pour découvrir de nouveaux territoires. Dans le cas de l'immersion, c'est l'inverse, on se laisse prendre par ce qui nous dépasse. Par exemple, quand on va au cinéma, on abaisse sa barrière immunitaire : on se trouve affecté par le monde tel qu'il est, tel qu'il nous environne. Mais bien entendu, il y a toujours un va-et-vient, en nous, entre projection et immersion. Quoi qu'il en soit on retrouve ici, au niveau de notre psyché, les quatre piliers qui sont à la base des pôles de la vérité que nous avons définis plus haut, comme correspondance et comme fidélité, comme cohérence et comme consensus.

On sait en outre depuis longtemps que notre attention est elle-même reliée à la conscience collective par toute une série de médiations. L'intérêt de la discipline nouvelle de l'écosophie de l'attention c'est d'aider les individus compris comme des personnes, comme des êtres en relation, à se désenvoûter de l'une ou de l'autre de ces médiations abusives en faisant le pari qu'il existe une sagesse collective, dont les sources sont spirituelles et non pas seulement sociales ou naturelles. Nos désirs peuvent, en effet, être très vite accaparés, par ceux qui cherchent à capter l'un ou l'autre de nos régimes attentionnels. Par exemple, le type d'attention appelé et nourri par la télévision repose sur l'association entre, d'une part, un état d'alerte permanent qui nous bombarde d'urgences, de scandales et de distractions incessantes et, d'autre part, une standardisation projective qui nous permet de retrouver chaque soir les mêmes commentateurs, la même idéologie consumériste.

L'écosophie de l'attention est une discipline qui doit encore être développée. Mais elle montre déjà que les êtres humains peuvent se désengager des hypnozes et dépendances personnelles et collectives par plusieurs méthodes qui pourraient, à mon sens, être enseignées à bon escient dans les écoles afin d'initier les élèves aux libertés profondes qui se trouvent à la base de leur liberté d'opinion, d'expression, de conviction et d'engagement. Les enseignants pourraient mettre en place un travail de mise en tension, en fonction des contextes et des individus, de différentes pratiques de distanciation et donc d'ascèse, de jugement critique et de discernement spirituel, de libération contrôlée de ses émotions, et de participation à des projets collectifs, éthiques, esthétiques, écologiques, etc. En faisant ce travail qui consiste à retrouver les chemins silencieux et créatifs de notre liberté, on redécouvre l'âme, cette antenne de l'Esprit qui, alliée à l'intelligence, nous permet de distinguer le vrai du faux, le bien du mal.

²⁰ Yves Citton, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Le temps des idées », 2014.

Pour citer cet article

Référence électronique

Antoine Arjakovsky, « Comment penser une éthique chrétienne de la liberté d'expression en contexte de post-modernité ? » *Educatio* [En ligne], 14| 2024. URL : <http://revue-educatio.eu>

Droits d'auteurs

Tous droits réservés